

Châteauguay, le 11 mai 2015



Les commissaires:

L'honorable France Charbonneau, présidente
M Renaud Lachance, commissaire
600, rue Fullum, sous-sol-secteur 0570
Montréal Québec H2K 3L6

Madame, Monsieur,

C'est avec stupéfaction que j'ai reçu votre préavis le 29 avril dernier. Qui indique que je pourrais avoir un avis défavorable concernant cette allégation : « *D'avoir sollicité et obtenu du financement en argent comptant lors de sa/ses campagnes électorales, notamment de la part de la firme de génie Dessau* ».

Je vous confirme que l'allégation est fausse d'autant plus qu'elle est chargée d'intérêts personnels et professionnels.

Le 20 mars 2013 à la question Q 197 Rosaire Sauriol allègue qu'« *À Châteauguay, on avait été sollicité par le maire Sergio Pavone pour financer sa campagne...* »

Je vous affirme que cette allégation est fausse.

La suite de son témoignage démontre clairement qu'il ne sait pas à quelle date il aurait été sollicité.

De plus, il affirme que ce n'est pas Sergio Pavone qui l'aurait sollicité. En effet, l'on peut lire à la ligne Q 200 : « *Alors, on a été sollicité par monsieur Charles Ghorayeb qui était l'organisateur de monsieur Pavone et puis, de mémoire, on a dû donner un montant de l'ordre de quinze à vingt mille pour les campagnes* ».

Je vous affirme que je n'ai jamais autorisé à qui que ce soit de solliciter des dons à des entreprises ou à des représentants d'entreprises.

Monsieur Ghorayeb n'a jamais été un organisateur d'aucune de mes campagnes électorales.

Lorsque M. Sauriol allègue en réponse à la question Q 197, qu'il aurait contribué à ma toute première campagne il ne connaît pas la date de cette première élection. En effet M Sauriol affirme : « *Je pense que oui, mais c'est vraiment la première campagne, c'est sûr sûr sûr. Ça fait que là si c'est deux mille un (2001), c'est deux mille un (2001)* ».

Il est « *sûr sûr sûr que c'est en 2001* » ! Je vous confirme que ma première élection a eu lieu en 1999. Ce qu'allègue M. Sauriol est absolument faux. Il y a eu des élections à Montréal et à ville Mercier (ville voisine de Châteauguay) en 2001. Peut-être se trompe-t-il de ville ?

Avant mon arrivée sur la scène politique municipale en 1999, les contrats étaient octroyés de gré à gré par le conseil de ville. J'ai fait une demande d'accès à l'information pour obtenir les résolutions concernant les octrois de contrats aux firmes d'ingénieur entre 1996 et 2014. Je vous demanderais un délai pour la production de ces documents, car c'est un processus qui est hors de mon contrôle. Vous trouverez en annexe une copie de ma demande ainsi qu'un accusé réception.

Ce que je souhaite démontrer par la production de la liste des contrats c'est le nombre de contrats et la variété des firmes selon les années. Pour utiliser les termes fréquents des témoins de la commission, de mémoire, les contrats étaient presque tous donnés à la firme Dessau jusqu'en 2003. De ma première élection au post de maire de 1999 à 2003 j'étais minoritaire au conseil et malgré tous mes efforts je ne pouvais changer cette culture.

J'ai été poursuivi en diffamation et en destitution à plusieurs reprises durant mon premier mandat (1999 à 2003). Tous mes efforts pour diversifier le nombre de compagnies soumissionnaires furent bloqués par le conseil de cette époque. Cinq conseillers et une conseillère étaient des conseillers de l'époque de l'ex-maire. Je m'étais présenté comme indépendant, une nouvelle conseillère et un nouveau conseiller se sont aussi présentés comme indépendants. Il y avait trois nouveaux et six anciens élus. Vous comprenez que la majorité décide en démocratie. La majorité provenait du « camp » des anciens élus qui maintenaient l'ancien système de contrats en place. J'étais une menace pour cette pratique et par conséquent je représentais une menace pour les firmes détenant les privilèges contractuelles.

J'ai dû emprunter pour ma première campagne en plus de rembourser mes dettes de ma campagne fédérale de 1997. J'ai assumé le fardeau avec mes propres revenus. J'ai demandé d'argent à personne. Vous pouvez comprendre à quel point j'étais choqué d'entendre les fausses allégations de M. Sauriol.

En 2003, j'avais un peu plus d'expérience et j'avais compris qu'il me fallait un parti si je souhaitais avoir une chance d'obtenir une majorité au conseil. Je me suis entouré de gens de la communauté, des candidats et candidates de secteurs variés avec de nombreux liens dans la communauté. Ce regroupement nous a permis d'organiser les levées de fonds populaires qui ont servi à financer en toute légalité la campagne électorale. Nous avons complètement autofinancé la campagne. C'est le même scénario pour la campagne de 2005.

Je n'ai jamais demandé à Monsieur Ghorayeb ni à personne d'autre, de solliciter de l'argent auprès de firmes ou de compagnies. Monsieur Ghorayeb s'est porté volontaire pour être bénévole à l'élection de 2003 et 2005. Il s'occupait principalement d'appeler les personnes du milieu anglophone de Châteauguay, car il avait été impliqué dans les activités de la commission scolaire anglophone de la ville durant plusieurs années.

Il a aussi servi comme bénévole auprès de la ville en matière de relation avec la commission scolaire anglophone entre février et novembre 2004. C'est là la seule intervention que je lui ai demandé de faire.

Comme la plupart des gens, j'ai été étonné d'apprendre les allégations que M. Ghorayeb était propriétaire de Al-Shark et qu'il aurait participé à des activités alléguées. Si ses dernières sont fondées et que j'avais été informé à l'époque, je ne lui aurais pas autorisé de participer aux activités de ma campagne sous aucune considération.

Dans un autre ordre d'idée, M Sauriol a caché ses vraies intentions derrière ses fausses allégations à mon endroit. En mars 2013, j'étais au service du Groupe Conseil Roche Ltée. Cette entreprise est aussi un compétiteur de Dessau. J'agissais à titre de Conseiller principal en affaires autochtones et je participais à la mise en place de la stratégie marketing ainsi qu'à la représentation de la compagnie en milieu autochtone (principalement dans le nord du Québec). La firme Dessau était bien implantée et Roche tentait un retour dans ce marché. À titre de consultant indépendant en affaires autochtones, j'avais déjà fait mon nom dans le milieu. J'ai réglé quelques dossiers litigieux pour Roche et c'est à la suite de mes succès qu'on m'a offert de contribuer à mener une stratégie de remise en marché pour eux. Rosaire Sauriol a volontairement terni ma réputation et celle de l'entreprise compétitrice pour laquelle je travaillais.

Voilà, j'ai été nommé et de fausses allégations ont été faites à mon endroit. J'en subis encore les conséquences directes dans ma vie sociale, familiale et professionnelle. J'ai perdu mon emploi, j'ai perdu la crédibilité nécessaire à en obtenir un autre du même niveau, j'ai été réduit à vendre ma maison, et vivre séparé de ma conjointe depuis septembre 2013.

Je crois qu'il est important pour les commissaires de considérer la possibilité que le témoin ait utilisé la commission pour me nuire et pour atteindre ses compétiteurs (Roche). Je sais aujourd'hui ce que cela signifie que d'avoir dit aux firmes variées d'aller aiguïser leurs crayons et de soumissionner normalement. Je sais que la commission a eu son lot de témoins qui ont dit la vérité. Par contre, ce n'est pas un secret pour personne qu'il y a eu des témoins qui ont menti et qui se sont même parjurés. Je souhaite ne pas être victime de fausses allégations plus que j'en ai déjà été. Pour toutes ces raisons, je demande donc à la commission de ne pas retenir toutes ces fausses allégations afin de me blâmer injustement.

[REDACTED]
Sergio Pavone

11 mai 2015

*Déclaré solennellement devant moi
à Mercier, Québec, ce 11 mai 2015*

